

Procès-verbal Assemblée générale annuelle en présentiel

Procès-verbal de la 24^e assemblée générale de la Caisse populaire Desjardins du Saguenay – Saint Laurent, tenue le 23 avril 2025 à 19h00, à la Polyvalente des berges.

Membres du Conseil d'administration présents :

M. Serge Hovington, Président
Mme Stéphanie Caron, vice-présidente sortante
M. Guillaume Lavoie, secrétaire et Président - Comité d'Audit et déontologie
M Yan Chamberland, président - comité coopération et Comité mise en candidature
M. Janic Boisvert, administrateur
M. Jean Bouchard, administrateur
Mme Gemma Brisson, administratrice sortante
Mme France Boulianne, administratrice sortante
Mme Noémie L'heureux, administratrice
Mme Héléna Deschênes, administratrice
M. Pierre Léonard, administrateur

Gestionnaire présent :

M. David Landry, Directeur général intérimaire

Employés présents :

Mme Lucie Dubé, adjointe à la direction générale
Mme Amélie Therrien, conseillère en communication et vie associative

1. Ouverture de l'assemblée :

1.1 Mot de bienvenue

Monsieur Serge Hovington, président, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 10

Le président, au nom des membres du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres présents.

Il se présente à l'assemblée et mentionne qu'il agira comme président de l'assemblée.

Il poursuit en présentant les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Madame Stéphanie Caron, vice-présidente du conseil d'administration
- Monsieur Yan Chamberland, président du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- Monsieur Guillaume Lavoie, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par madame Lucie Dubé adjointe à la direction générale;
- Monsieur David Landry, directeur général de la Caisse;
- Madame Amélie Therrien, agente en communication et vie associative

Il informe l'assemblée que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien dans le respect de nos encadrements.

Il les informe que cette assemblée a dûment été convoquée par un avis publié le 2 avril 2025.

Le président mentionne que le conseil d'administration a choisi d'offrir une formule en présentiel, qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

Il les informe que c'est lors de cette période de votation, qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Présentation du message du président du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

Le président invite l'assemblée à écouter un message pour les membres enregistré par monsieur Guy Cormier, président et chef de direction du Mouvement Desjardins.

Après la présentation, le président remercie monsieur Cormier qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règle pour participer à l'AGA

Le président invite monsieur Guillaume Lavoie à expliquer le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions avec les membres du CA.

Monsieur Lavoie mentionne à l'assemblée qu'un des buts est d'échanger avec eux, que leurs questions sont les bienvenues et leur présente les règles à respecter.

Par la suite, il les informe que pour proposer ou appuyer ou voter, ils doivent être membres de plein droit de la caisse depuis au moins 90 jours, et respecter les conditions suivantes :

- Être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou société
- Être membre réadmis membre de plein droit

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Le président informe l'assemblée que 2 scrutateurs doivent être nommés, que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, qu'elles devront s'engager à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Il recommande : madame Lucie Dubé et madame Amélie Therrien puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation avant l'assemblée.

Il vérifie auprès de l'assemblée s'il y a quelqu'un qui propose l'adoption et quelqu'un qui appuie cette recommandation.

Il est proposé par madame (NOM RETIRÉ), appuyé par monsieur (NOM RETIRÉ) d'adopter la recommandation.

Le président demande avant de passer au vote, s'il y a des questions ou des commentaires.

Après la période de votation, la proposition de nommer Lucie Dubé et Amélie Therrien comme scrutatrices est adoptée.

2.3 Présentation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est présenté par monsieur Guillaume Lavoie.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

2.3. Adoption de l'ordre du jour

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2024

2.5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2024

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

3.3. Rapport financier

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de résolution spéciale – adoption d’une modification au règlement intérieur de la caisse

5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

(Vote en différé)

5.3. Élection des membres du conseil d’administration

5.3.1. Nomination des officiers pour la période d’élection

5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature

5.3.3. Présentation des personnes candidates

5.3.4. Élection par acclamation

5.4. Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

Après la lecture de l’ordre du jour, le président vérifie auprès de l’assemblée s’il y a quelqu’un qui propose et quelqu’un qui appuie l’adoption de l’ordre du jour.

Madame (NOM RETIRÉ) propose d’adopter l’ordre du jour, et la proposition est appuyée par monsieur (NOM RETIRÉ).

Après la période de votation, la proposition est adoptée.

2.4 Adoption du procès-verbal de l’assemblée annuelle du 23 avril 2024

Le président mentionne à l’assemblée, comme les membres ont été informés dans l’avis de convocation que le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé au même moment que l’avis de convocation sur le site internet de la caisse, ils ont eu l’occasion d’en prendre connaissance, donc il n’y aura pas de lecture ni de résumé.

Il demande une proposition pour l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de 2024.

Madame (NOM RETIRÉ) propose l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuel de 2023, et la proposition est appuyée par madame (NOM RETIRÉ).

Le président vérifie auprès de l’assemblée, s’il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal de l’assemblée 2024.

Aucune question et aucun commentaire n’est soulevé.

Après la période de votation, la proposition d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle 2024 est adoptée.

Le président mentionne que c’est maintenant le temps d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2024.

Comme le procès-verbal a été déposé également sur le site internet de la caisse qu’il n’y aura pas de lecture ni de résumé.

Il demande une proposition pour l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire de 2024.

Madame (NOM RETIRÉ) propose l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire de 2024, et la proposition est appuyée par monsieur (NOM RETIRÉ).

Le président vérifie auprès de l’assemblée, s’il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal de l’assemblée extraordinaire de 2024.

Aucune question et aucun commentaire n’est soulevé.

Après la période de votation, la proposition d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2024 est adoptée.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le président débute par la présentation des membres du conseil d'administration, et les remercie.

Le président et la vice-présidente présentent à l'assemblée les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées.

Le président débute en mentionnant, comme M. Cormier l'a mentionné, l'année 2025 marque le 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord.

Il informe l'assemblée que la première caisse a été créée le 6 décembre 1900 à Lévis et que depuis ce temps Desjardins est fidèle à la mission des fondateurs en accompagnant les membres et clients dans leur autonomie financière. Il mentionne que c'est avec fierté que la caisse souligne les 125 ans d'expertise, de présence et de performance au service des membres et clients ainsi que de la contribution à la prospérité des personnes et des collectivités. Desjardins aide les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d'assurance, que ce soit pour leur affaire personnelle ou celles de leur entreprise.

Il souligne l'évolution de Desjardins aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution d'envergure, un assureur d'importance au Canada et même l'une des coopératives financières les plus solides au monde.

Il mentionne que c'est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s'inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l'écoute de ces membres et clients.

Il les invite à regarder ensemble le bilan de l'année 2024 qui aura été marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement dans un contexte de volatilité économique extrême, de tension géopolitique et de bouleversements sociaux et dont le Mouvement Desjardins s'est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ces membres. Il les informe que leur caisse a joué un rôle de premier plan pour les accompagner et répondre de manière proactive à leurs besoins dans ce monde de mutation.

Il invite madame Stéphanie Caron, vice-présidente à leur présenter le bilan de l'année 2024.

Madame Caron présente les leviers de cette mission.

Un leader socioéconomique de taille

- Le Fonds du grand Mouvement : a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2027 et a été bonifié de 30 M\$ ce qui le porte à 280 M\$
- Le Fonds d'aide au développement du milieu
- Le fond C pour les entreprises
- Les programmes de finances solidaires et bien d'autres

Présent pour les membres :

Madame Caron débute en mentionnant que tout en s'appuyant sur l'engagement à l'égard de la collectivité, cette mission les oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités soit ; offrir les meilleures réponses aux besoins des membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière

Elle les informe qu'avec le contexte incertain qui perdure, la caisse a été plus active et plus créative que jamais pour soutenir les membres dans leur autonomie financière, que ce soit par l'intermédiaire de nos produits financiers, de nos services, conseils de nos outils, notamment en ligne et de nos contenus éducatifs.

Elle mentionne que la caisse a été présente pour qu'ils puissent maintenir leur capacité à gérer leur quotidien de manière durable et à réaliser leurs ambitions.

Des actions concrètes pour le développement durable

Elle mentionne que comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence à l'échelle locale de l'engagement du Mouvement à concilier

les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes,

Elle les informe que l'engagement à l'égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable se traduit par l'obligation pour le conseil d'administration d'adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsables. Elle souligne que le CA veille à la transposition d'éléments pertinents de ce plan à d'autres plans de la caisse, comme le plan d'affaires ou le plan d'engagement et de proximité avec le milieu.

Elle souligne qu'en 2024 100% des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le développement durable et la finance responsables étaient menées. Ce plan inclut des cibles et des indicateurs de performance ESG qui s'articulent autour de deux axes d'intervention principaux : l'accompagnement des membres et les pratiques de gestion.

Elle énumère différents objectifs et gestes concrets :

- Former les ressources de la caisse sur le développement durable et finance responsable
- Sensibiliser et mobiliser les employés à l'égard des programmes de finance solidaire
- Réduire l'empreinte de carbone de la caisse et s'adapter aux changements climatiques
- Soutenir la mobilité durable
- Réduire les déchets générés par les événements

La vice-présidente cède la parole au président pour la continuité du rapport.

Évolution du réseau physique

Le président débute en mentionnant que des changements dans les réseaux de distribution de plusieurs caisses ont été déployés en 2024 et se poursuivront en 2025. Il les informe que l'objectif derrière ceux-ci demeure toujours de s'adapter à la façon dont ils utilisent les services et interagissent avec la caisse.

Il mentionne que du côté de notre caisse, les administrateurs ont pris la décision de relocaliser le siège social à proximité des lieux actuels.

Il les informe que notre nouvel édifice se trouvera à seulement 2,3 km du siège social actuel, sur la route 138 et que le déménagement est prévu au cours de l'année 2025. Il mentionne que cette décision a été prise afin d'améliorer les conditions d'occupation, la visibilité et surtout pour rehausser l'expérience offerte aux membres.

Il souligne que l'ensemble des services demeureront offerts au nouvel emplacement qui sera situé au 129 route 138, aux Escoumins. Ils les rassurent en mentionnant que les employés seront disponibles pour les accompagner dans ce changement.

Il remercie le personnel dévoué sous la direction de monsieur David Landry qui continue de répondre présent pour soutenir les membres, les conseiller et les épauler. Pour leur engagement et les efforts qu'ils déploient.

Il termine en soulignant l'excellent travail des 11 membres du conseil d'administration ainsi que l'engagement de madame France Boulianne qui après 4 années quitte son rôle d'administratrice à la caisse et l'engagement de madame Gemma Brisson qui quitte après 45 ans de loyauté.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles de déontologiques

Le président invite monsieur Guillaume Lavoie, président du comité d'audit et déontologie à faire la lecture du rapport de surveillance des règles de déontologie.

Monsieur Lavoie procède à la lecture du rapport sur le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

1. Les situations de conflit d'intérêts

Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

2. Les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par cette règle du Code

Le conseil n'a constaté aucune dérogation :

- À la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée
- Aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit

3. Les contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code

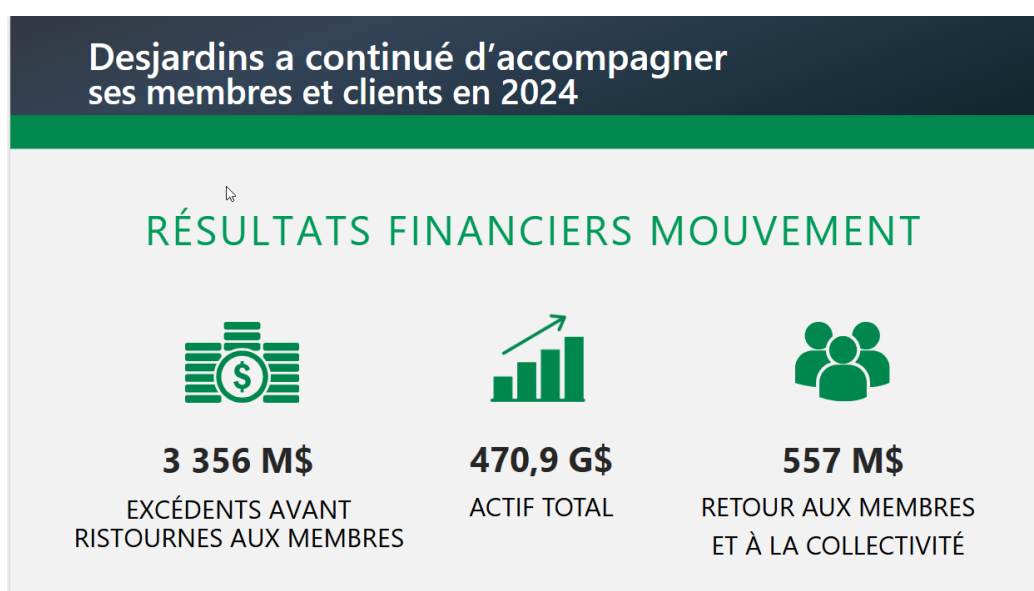
La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le code en respectant les conditions à cet effet. À ce titre :

La caisse a octroyé au cours de l'année, 1 contrat pour un total de 10 920\$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3. Rapport financier

Le président invite monsieur David Landry, directeur général intérimaire à présenter les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Monsieur Landry présente les faits saillants des résultats financiers du Mouvement.



Après la présentation des résultats du Mouvement, il poursuit avec la présentation du rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, avec un actif de 338,55 M\$.

- Volume d'affaires total : 604,63 M\$ versus 565,99 M\$ en 2023
 - **Épargne placement** : 430,37 M\$
 - **Financement** : 174,26 M\$
- **Actif** : 338,55 M\$ versus 319, 39M\$ en 2023 une variation de 6,00%
- **Passif** : 301,13 M\$ versus 284,44 M\$ en 2023 une variation de 5,87%
- **Avoir** : 37,42 M\$ versus 35,95 M\$ en 2023 une variation de 7,06 %
- **Excédents d'opérations** : 4,97 M\$ versus 5,67 M\$ en 2023 une variation de (12,28) %
- **Excédents nets après ristournes aux membres** : 2,31 M\$ versus 1,16M\$ en 2023 une variation de 98,96 %

Le directeur mentionne à l'assemblée, que dans cette période d'incertitude au niveau des marchés. Il rassure l'assemblée en les informant qu'avec un avoir de 37 M\$, qu'ils font affaire avec une institution financière solide, de ne pas avoir de crainte et de continuer à faire confiance à la caisse.

Le directeur explique que pour faire une saine gestion et prudence du crédit une provision de 120 k\$ a été provisionnée en cas de perte dans les années futures à la suite du contexte économique.

Après la présentation du rapport annuel, le président vérifie auprès de l'assemblée s'ils ont des questions.

Le président remercie le directeur pour son excellente présentation et pour sa gestion rigoureuse de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Le président invite monsieur Yan Chamberland, président du comité coopération à présenter le rapport l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

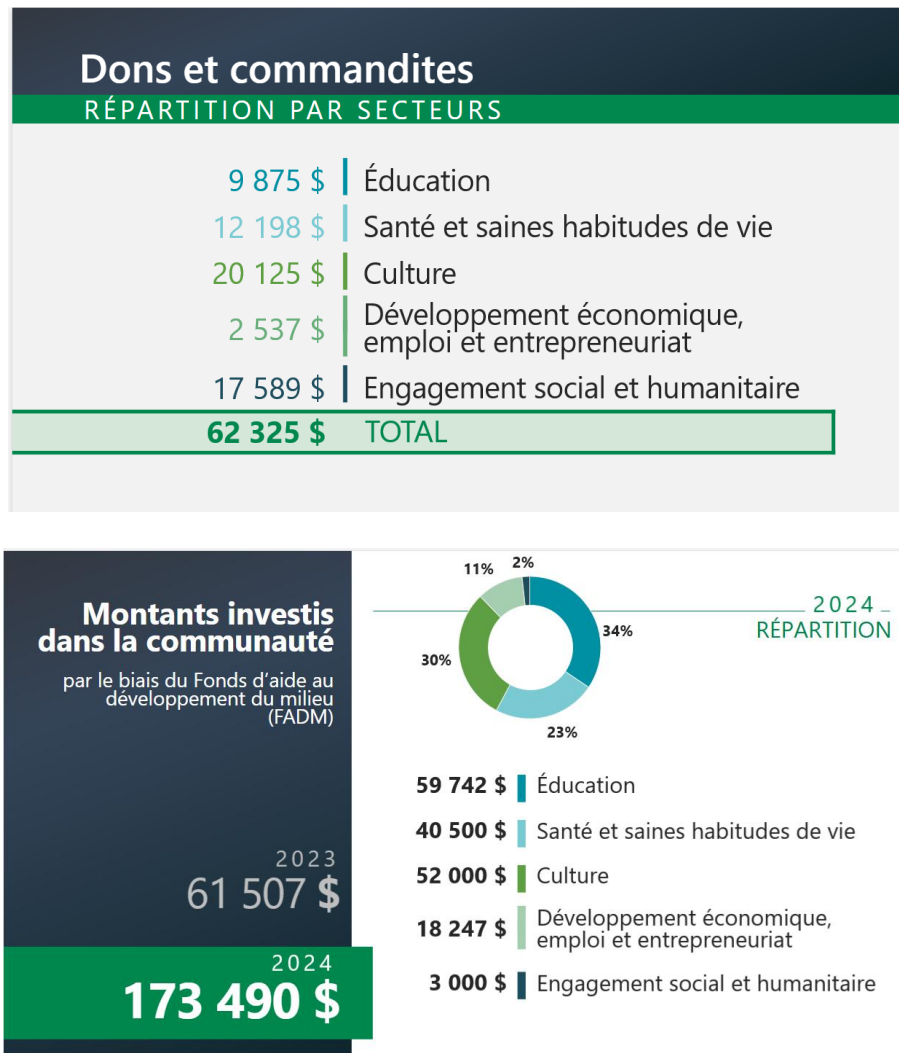
Monsieur Chamberland invite l'assemblée à écouter une vidéo qui représente l'engagement de la caisse dans son milieu pour l'année 2024.

Monsieur Chamberland débute en mentionnant que grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui joue un rôle important auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté.

Il les informe qu'un montant de 235 815 \$ a été réparti comme suit :

- FADM 173 490 \$
- Dons et commandites : 62 325 \$

Il invite l'assemblée à prendre connaissance au tableau de la répartition des sommes investies via les dons et commandites et via le Fonds d'aide au développement du milieu, selon les différents secteurs d'activités.



Il informe l'assemblée que cette année dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration a adopté un nouveau plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté.

Il mentionne que la caisse souhaite donner une vision de son engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse dans la communauté et des membres du Conseil d'administration dans la communauté.

Au nom du conseil d'administration, il remercie les membres et partenaires du milieu qui ont participé en grand nombre aux diverses consultations. Que c'est entre autres, grâce à leur participation, qu'ils peuvent mieux comprendre leurs besoins et attentes.

Il explique que le plan d'engagement et de proximité a permis de déterminer des priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Il souligne que les priorités d'investissement sont spécifiques à notre Caisse et représentent des enjeux socioéconomiques de notre communauté.

De ce fait, il rappelle que la caisse possède une politique d'investissement qui est rendu public sur le site internet de la Caisse, et que cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires.

Il présente les priorités d'investissement ainsi en énumérant quelques organismes parmi ceux qui ont bénéficié d'un programme qui a été parrainé par la caisse:

Priorités d'investissement	
• Éducation	- École St-Joseph Tadoussac pour une serre hydroponique - 10 000 \$
• Santé et saines habitudes de vie	- Club de gymnastique secteur BEST - 7 500 \$
• Culture	- Festival du Fjord pour l'acquisition du Chapiteau Desjardins - 32 000 \$
• Engagement social et communautaire	- Alliance des femmes pour la mise en place d'un frigo communautaire - 2 000 \$

Par la suite, monsieur Chamberland énumère d'autres organismes qui ont bénéficié de l'appui en dons et commandites.

Il termine en présentant différents programmes d'éducation financière et invite l'assemblée soit :

- **La caisse scolaire**
- **La fabrique à projets**
- **Mes finances, mes choix**
- **Conférences et ateliers éducatifs**
- **La Ruche**
- **Le Fonds du Grand Mouvement**

Il explique que le Fonds du Grand Mouvement a pour objectif de soutenir des initiatives structurantes qui contribuent à procurer un impact durable sur le développement de la collectivité.

Il présente les deux projets qui ont été sélectionnés dans le Secteur BEST.

- **Carrefour solidaire Haute-Côte-Nord : 210 000\$**
 - 195 000\$ à partir du Fonds du Grand Mouvement
 - 15 000 \$ à partir du FADM de la caisse
- **Parc des petits sourires à Les Bergeronnes : 150 000\$**
 - 139 300 \$ à partir DU Fonds du Grand Mouvement
 - 10 700\$ à partir du FADM de la caisse

Présentation des 3 programmes de Finance solidaire :

- **Microcrédit Desjardins aux entreprises**
 - 29 entrepreneurs (es) ont été accompagnés (es)
 - 64 emplois ont été créés ou maintenus

Avec l'aide de notre partenaire MicroEntreprendre Côte-Nord

- **Fonds d'entraide Desjardins**
 - 194 personnes de la région ont reçu un accompagnement budgétaire personnalisé

- 581 personnes touchées par des actions d'éducation financière menée par l'Association pour la protection des intérêts des consommateurs qui est notre partenaire

Il est noté qu'aucun prêt n'a été accordé.

- **Créavenir**
 - 11 projets d'entreprises soutenus
 - 32 emplois créés ou maintenus

Avec l'appui de 9 partenaires en développement économique.

4. Période de questions

Le président invite les membres à se présenter au micro afin de poser leur question ou commentaire

Questions des membres :

- **Pourquoi les municipalités n'ont pas droit au programme de dons et commandites à la caisse ?**

Le président répond que les municipalités reçoivent de l'aide à partir du Fonds d'aide au développement pour des projets structurant et durable, et qu'au niveau des dons et commandites ce sont pour les organismes à but non lucratif. Il explique que remettre un don à la municipalité qui ont le pouvoir de taxation. Que les membres paient déjà des taxes municipales et ce serait comme une taxe indirecte.

Il souligne que des sommes d'argent ont été attribuées à des municipalités à partir du FADM pour des projets structurants.

Il termine en mentionnant que le conseil d'administration regardera ce qu'ils peuvent faire pour les municipalités et les maires en seront avisés

- **Est-ce qu'il est prévu d'avoir 2 guichets dans le nouvel immeuble ?**

Le président répond qu'à la suite des études qui ont été faites, il y aura seulement 1 guichet automatique.

Le directeur renchérit que l'achalandage n'est pas élevé et qu'il y a beaucoup de temps libre au guichet automatique pour les gens de l'extérieur.

- **Est-ce que la caisse a prévu des modalités au cas de bris de guichet automatique ?**

Le directeur répond qu'il y a des employés qui font partie d'une équipe de dépannage qui entre le soir et les fins de semaine lorsqu'il y a des problématiques.

Un membre souligne l'excellent travail de l'agente en communication, car à la suite de son intervention au niveau des dons et commandites lors de l'AGA de l'année dernière lui a donné un service remarquable.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolution spéciale – Adoption des modifications au règlement intérieur de la Caisse

Le président mentionne que cette résolution consiste à abroger et à abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.

Il explique les raisons qui ont apporté le conseil d'administration à leur faire cette recommandation.

Le président procède à la lecture intégrale de la résolution spéciale concernant l'annexe A du Règlement intérieur de la caisse.

Après discussion, le président vérifie auprès de l'assemblée s'il y a quelqu'un qui propose et qui appuie la résolution spéciale concernant les modifications proposées à l'annexe A du Règlement interne de la Caisse.

Monsieur (NOM RETIRÉ) propose les modifications au Règlement intérieur de la caisse.
La proposition est appuyée par madame (NOM RETIRÉ).

Il vérifie auprès de l'assemblée s'ils ont des questions ou des commentaires.

Des membres se présentent au micro afin d'exprimer leurs opinions sur la recommandation.

Le président rappelle que cette résolution requiert une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit et que si elle est adoptée, elle entrera en vigueur immédiatement après la levée de la présente AGA

Le président demande de passer au vote.

La proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la caisse est refusée à la majorité.

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (votes en différé)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne

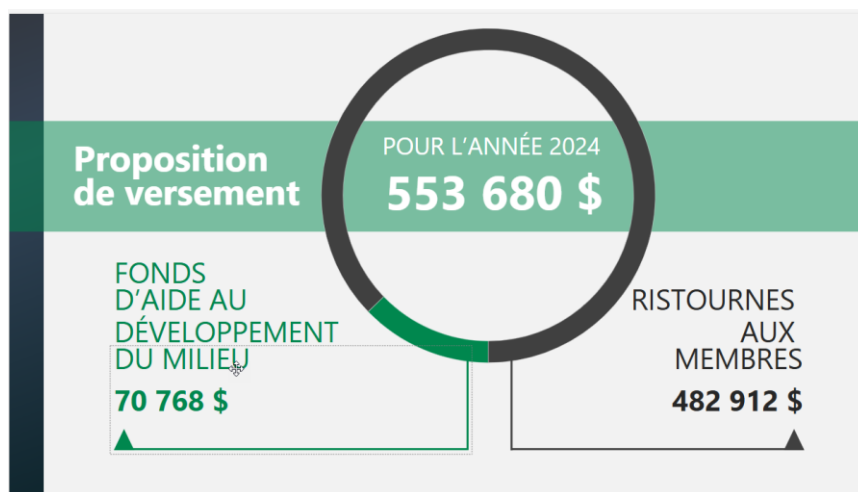
Après la présentation, le président invite le directeur général à présenter les scénarios dont les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir, il informe l'assemblée que la documentation de référence sera disponible sur le site internet ou auprès de la caisse.

Il leur précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont plus avantageux pour eux et conformes aux encadrements applicables.

Il leur mentionne comme ils ont vu un peu plus tôt, les excédents se chiffrent à 2,7 M\$.

Il invite monsieur Landry à faire la présentation de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général fait la présentation et donne les explications relatives au projet de répartition des excédents annuels suivant :



PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	
	EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	2 707
Virements réglementaires et autres ajustements	(1 060)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(1 353)
• Autres éléments du résultat	160
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	132
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	1
Solde des excédents à répartir	1 647
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(474)
• Ristourne	(483)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	80
• Affectation au FADM	(71)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(1 173)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

1 | L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		82
Épargne et placements	0,58 \$	72
Fonds		22
Prêts et marges de crédit		96
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	67
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	34
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$ ³	98
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	11
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		483

¹ lors de l'assemblée. ² des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant potentiel aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Après la présentation, le président vérifie auprès de l'assemblée s'il y a quelqu'un qui propose et qui appuie l'adoption de la recommandation.

Monsieur (NOM RETIRÉ) propose la recommandation de partage d'excédents.

La proposition est appuyée par Madame (NOM RETIRÉ).

Le président vérifie auprès de l'assemblée s'il y a des questions ou commentaires sur cette proposition.

Une administratrice demande au directeur général d'expliquer la raison que bien que les excédents se chiffrent à 2 707 M\$ la caisse ristourne un montant de 553 600 k\$.

Le directeur explique l'importance de mettre une somme d'argent à la réserve générale et mentionne que la Caisse a des Normes à respecter via la Fédération ainsi que de l'Autorité des marchés.

Le président mentionne que cette proposition à l'assemblée, recommandée par le Conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Il mentionne qu'il reviendra plus tard lors de la rencontre avec les précisions sur la façon de voter.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Le président mentionne, tel que le prévoit notre règlement, qu'il agira comme président d'élection et que monsieur Guillaume Lavoie agira comme secrétaire d'élection.

Il invite madame Stéphanie Caron qui est en élection de se retirer de la table des officiers

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Le président invite monsieur Yan Chamberland, président du comité de mise en candidature à présenter le rapport du comité.

Avant de présenter le rapport, monsieur Chamberland rappelle à l'assemblée la démarche du profil enrichi.

Par la suite, il procède à la présentation du rapport de mise en candidature.

Conformément à la loi sur les coopératives de services financiers et les Règlements intérieurs de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 22 janvier 2025 de la façon suivante : Affichage dans tous nos établissements, diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite internet, notre page Facebook), publication dans le journal local et publicité à la radio locale.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre dans des domaines suivants :
 - Comptabilité
 - Communication
 - Technologie de l'information
 - Travail social
- Représentativité :
 - Genre : 3 femmes et 1 homme ou 2 femmes et 2 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires ont également été invitées à soumettre leur candidature
 - Groupes d'âge :
 - 1 de 18 - 34 ans
 - 1 de 35-49 ans
 - 2 de 65 ans et plus.

Il nomme les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur soit :

- Groupe A (Sacré-Cœur) : Aucune candidature
- Groupe B (Escoumins et Essipit) : Madame Stéphanie Caron
- Groupe C (Tadoussac) : Monsieur Jean Bouchard
- Groupe D (Bergeronnes) : Madame Gerthy Dufour

Il invite l'assemblée à prendre connaissance à l'écran, le tableau de synthèse qui présente les candidatures qui sont éligibles et qui ont été reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif.

Il rappelle aussi que le tableau de synthèse se retrouve à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site internet de la Caisse. Il les invite à consulter le document avant d'exercer leur droit de vote afin de faire un choix éclairé.

Le président remercie monsieur Chamberland pour la présentation.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Le président mentionne qu'afin de permettre à l'assemblée de mieux connaître les personnes candidates, il a été demandé aux candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes, que les présentations seront chronométrées par souci d'équité envers les personnes candidates.

Il précise à l'assemblée qu'il y a 3 personnes qui viendront présenter leur candidature et invite les candidats à tour de rôle par ordre alphabétique à se lever et se présenter.

5.3.4 Élection par acclamation

Le président déclare élues en tant que membres du conseil d'administration :

- Pour le groupe B, Madame Stéphanie Caron
- Pour le groupe C, Monsieur Jean Bouchard
- Pour le groupe D, Madame Gerthy Dufour

Il félicite le nouvel élu et les nouvelles élues.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de candidature pour le poste du groupe A, Sacré-Cœur. Le président mentionne à l'assemblée s'ils ont de l'intérêt ou s'ils connaissent quelqu'un qui voudrait devenir membre du conseil d'administration de communiquer avec l'équipe de la direction générale.

5.4 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président donne des précisions afin que les membres exercent leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause et mentionne qu'ils seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et ristournes

Il rappelle que pour l'exercice du vote en différé

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter
- La documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse ainsi qu'auprès de la Caisse
 - Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et ristourne
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la caisse

Il leur explique comment faire pour voter :

- **Sur Accès D** : il rappelle qu'ils doivent être inscrits au service Accès D, s'ils ne sont pas inscrits, qu'ils peuvent le faire en contactant la Caisse. Il leur mentionne que la plateforme permet de confirmer que les membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Il les informe qu'il y a la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les 4 prochains jours dans les centres de services de la Caisse. Il mentionne que cette solution est ouverte à tous et a été mis en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas Accès D.

Ouverture de la période de votation en différé

Le président informe les membres que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'au 27 avril 2025 à 23h59.

Il mentionne que pour les membres présents, s'ils n'ont pas accès D, il sera possible de voter après l'assemblée en se présentant à la borne de votation située à l'arrière de la salle.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Il poursuit en mentionnant que jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels. Puis dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir.

Toutefois, si jamais les propositions présentent un vote négatif, l'annonce des résultats ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à la rencontre

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président invite les membres à remplir le court sondage de satisfaction sur l'assemblée d'aujourd'hui qui leur a été remis ou à partir de code QR qui se retrouve à différent endroit dans la salle.

Il remercie les membres pour leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers le conseil d'administration et envers l'équipe de la caisse.

Il remercie tout le personnel dévoué, sous la direction de monsieur David Landry qui continue à répondre présent, pour soutenir et épauler les membres.

Il souhaite une bonne fin de soirée à tous !

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation en différé auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) :

Proposition sur la répartition des excédents annuels.

94.87 % des membres ont voté en faveur de la recommandation

La proposition est : adopté

Le résultat ayant été publié sur le microsite et disponible auprès de la caisse, l'AGA est officiellement levée le 29 avril 2024 à 12h11.

Serge Hovington
Président

Guillaume Lavoie
Secrétaire